5 Centimes. — N° 185. — 13e ANNEE. — SAMEDI 25 MARS 1916.

L'ŒUVRE

14, Rue Drouot
Téléphone : GUT. 02-71, BERG. 40-81
Après minuit : GUT. 59-89

Directeur :
GUSTAVE TÉRY

ABONNEMENTS

1 An	6 Mois	3 Mois	1 MOIS
18 fr	9 fr.	4 fr. 50	1 fr. 50

Mais qui donc protégeait ce Garfounkel ?

LA DÉFENSE DU CIVIL

De ce que, en temps de guerre, le soldat est indispensable, il ne faut pas conclure, par un mauvais syllogisme, à l'inutilité de quiconque n'est pas militaire

Non seulement le civil n'est pas inutile, mais il est presque aussi essentiel à la victoire que les plus héroïques combattants, et seul il en peut préparer les effets durables. Et je n'entends ici, vous le sentez, diminuer en rien — ce serait à cette heure particulièrement criminel — la valeur surhumaine de ceux qui donnent sans compter leur existence au salut du pays. Mais il faut avoir le courage — le courage civique — d'affirmer certaines vérités.

Dans une lutte courte contre l'envahisseur on peut admettre une levée en masse de tout ce qui a bras et jambes, on peut concevoir l'arrêt de toute la machine sociale pour bouter dehors l'agresseur. Dans une guerre qui dure depuis vingt mois (et se prolongera combien de temps encore ?) il faut :

1° Lutter par les armes pour la défense du sol ;

2° Lutter économiquement pour que le pays *vive* à l'arrière, soutienne les efforts de l'avant et *assure l'avenir*.

Négliger l'un pour l'autre serait également aller à la défaite.

Des canons, des munitions, soit ! Mais avant tout de l'argent pour en faire. Or, qui gagne l'argent ? Pas les soldats, hélas ! mais bien les seuls civils.

M

Si évidentes que soient ces vérités, déjà répétées tant de fois, il ne semble pas qu'elles soient suffisamment comprises. Que le poilu, dans sa tranchée, dans l'enfer de la mitraille, conçoive pour celui qui vit tranquillement chez lui une relative admiration et même quelque dédain, qui ne le lui pardonnerait ? Mais à l'arrière, une telle opinion est parfaitement déraisonnable, voire inquiétante.

Pourtant, on traite le civil en quantité négligeable, on le brime, on l'arrache à des travaux sérieux et féconds pour la nation, on l'astreint à des besognes ridicules et sans profit pour personne. Sous le nom d'auxiliaire on l'entasse en troupeaux dans des casernes et des bureaux où il perd son temps et son argent, tout en coûtant à l'Etat. Pour parler comme les Yankees, d'un homme qui vaut 50, 100 ou 200 par jour, on fait brutalement un homme qui produit 4 ou 5. C'est une perte sèche et quotidienne de la différence.

Quand on cherche les raisons de ce gaspillage d'intelligences et d'énergies, on découvre toujours la même : la nécessité de faire taire les récriminations de quelques commères qui exhalent leur fureur par lettres anonymes. Qui doit donc primer tout le reste dans nos préoccupations : l'opinion des commères ou le salut de la France ? Quand la France se réveillera victorieuse, soit, mais ruinée et à la merci de nations plus avisées qu'elle, sont-ce les commères reconnaissantes qui la tireront de ce mauvais pas ?

Si les lettres anonymes étaient résolument détruites sans être lues, si leurs auteurs découverts étaient poursuivis pour outrages à un militaire (est-il outrage plus grand que supposer un soldat capable d'utiliser ces malpropretés) et sévèrement condamnés, c'en serait fini de ce régime de délation et on pourrait songer sérieusement à organiser enfin notre pays et pour la guerre et pour la paix.

M

La paix ? Si résolus soyons-nous à n'y consentir qu'après l'écrasement de l'ennemi, il viendra bien un jour où elle régnera. Serait-ce imprudent d'y songer ?

Le ministre de la guerre, et c'est son rôle, fait des provisions d'hommes, comme de toutes choses, en beaucoup plus grande quantité qu'il ne lui serait strictement nécessaire.

Ne pourrait-on instituer, dès maintenant, le *ministère de la paix* ?

Il recruterait, lui aussi, des hommes pour le service civil. Il les disputerait à l'autorité militaire, il les choisirait avec discernement. Il constituerait une armée solide de civils, dont il ne laisserait pas distraire les éléments indispensables.

Ces civils feraient plus pour la France que les centaines de mille prétendus soldats qui ne sont que d'encombrants ronds-de-cuir gâchant le papier si rare et accumulant des montagnes d'états que nul ne lira jamais.

On dit : « L'impôt du sang est dû par tous sans distinction. » Certes, et chacun doit le payer, s'il a l'âge et la vigueur requis, et le payer de sa personne. Mais il s'agit ici de l'impôt de l'encre. Il ne comporte ni dangers ni gloire. C'est une « prestation » exigée par l'Etat, parce que l'Etat prétend avoir besoin de certains travaux de bureau ou de manutention et manquer des ressources et des bras nécessaires.

Les bras ? Les statistiques nous révèlent que le nombre des chômeurs, bien que diminué, est encore, à Paris seulement, de 80.000 environ. Il y a, dans ces bataillons que l'Etat entretient à ne rien faire, de quoi largement remplacer ceux que l'Etat empêche de produire.

Les ressources ? Mais le civil qui n'a pas le péril et qui a le profit peut bien être taxé. Qu'on lui fasse payer en argent les « prestations » qu'il ne fournira pas en nature. Ce n'est pas une révolution. C'est déjà dans nos lois. Celle du 21 mai 1836, toujours en vigueur, prévoit pour les chemins vicinaux des journées de travail qui peuvent être acquittées « en nature ou en argent, au gré du contribuable ». Qu'on étende le système. Il choque nos principes d'égalité ? Pas tellement, puisqu'il fonctionne dans notre démocratie. Et, au surplus, n'oublions pas que nous sommes en guerre, qu'il s'agit d'organisation militaire et que celle-ci ne repose — et il le faut bien — que sur la négation de l'égalité.

Fernand Izouard

Les oreilles ennemies...

Sur la façon paternelle dont notre ministère de l'intérieur comprend le séquestre des maisons boches, M. le sénateur Gaudin de Villaine a publié hier de savoureux documents. Il faut les aller lire au *Journal officiel*, le seul où sont conservés les derniers vestiges de la liberté d'écrire sous la troisième République (comme on met sous globe, dans un musée, les débris d'une époque disparue).

Vous y verrez aussi avec quelle élévation de langage M. le ministre a su lui répondre, se refusant à discuter d'aussi basses insinuations, et portant noblement la question sur le terrain d'un idéalisme qui plane bien loin de ces contingences ! Ce fut si beau qu'à cette lecture je me précipitai sur le téléphone du café où je me trouvais à ce moment. Je voulais crier mon admiration.

La marque de fabrique inscrite sur le pied de l'appareil téléphonique m'arrêta : il était boche, mon appareil, aussi boche qu'on peut être boche quand on porte une raison sociale qui évoque la capitale de l'empire des Boches !

— Voilà un magasin qui doit être sous séquestre ! pensai-je. Avec un nom semblable !

Par acquit de conscience, je m'informai.

Maison allemande ? Mon Dieu ! tout ce que j'ai pu savoir, c'est qu'une société de téléphones de Hanovre, qui porte par hasard le même nom, possède 1.200 actions sur 1.500, le reste étant souscrit par des actionnaires de Vienne (Autriche). Et comme cette société de Hanovre fournit l'armée allemande, elle avait eu la légitime curiosité de demander, le 24 mars 1914, par une circulaire confidentielle, si l'usine de Paris était raccordée à une voie ferrée ou à un cours d'eau. Histoire de se renseigner, n'est-ce pas ?

Tout de même, la maison de Paris a eu un séquestre. Parfaitement ! Et dès les premiers jours ! Un monsieur vint s'asseoir deux fois dans la boutique de vente, inspecta les stocks à vue de nez et demanda au magasinier (le directeur avait filé) :

— Vous en avez pour combien, là-dedans ?

— Oh ! trois ou quatre cent mille francs...

Estimation trop basse de moitié ! Le lendemain, le brave magasinier prit peur après coup qu'on ne l'accusât d'avoir voulu tromper la justice. Mais le directeur (qui n'avait filé qu'à Bordeaux) lui télégraphia que l'affaire était arrangée : la maison rouvrait ! Et le fait est que le séquestre ne reparut jamais.

Les affaires ont repris (elles étaient florissantes : l'année avant la guerre, 264.000 francs de bénéfices pour 150.000 francs de capital). L'armée française a même tenu à apporter sa clientèle officielle, achetant pour 30.000 francs d'appareils que le directeur (revenu de Bordeaux) s'est fait payer rubis sur l'ongle. Il est d'ailleurs commandeur de la Légion d'honneur, ce directeur, en dépit de son nom souabe.

Cette dernière circonstance a achevé de me rassurer. Maintenant, en regardant mieux mon appareil, je vois qu'il est placé sous la pancarte si utile : *Taisez-vous ! Méfiez-vous ! Des oreilles ennemies vous écoutent.* Et cet esprit d'à-propos me désarme.

Maurice de Waleffe

Les jours se suivent...

Par convenance

Dans la jolie collection d'embochés et de Boches, que M. Gaudin de Villaine vient d'exposer à la tribune du Sénat, on s'étonne de ne pas retrouver « l'espion Soutter ».

« L'espion Soutter » est le chef de cette maison Maggi dont la feuille de la maison d'Orléans dénonce tous les matins les « louches manœuvres » depuis tantôt six ans. Et voilà vingt mois que l'Œuvre demande : « Quand se décidera-t-on à juger les Maggi ? »

A force de poser la question, nous avons fini par comprendre que ni Millerand, qui défend « l'espion Soutter », ni Daudet, qui l'accuse, ne tiennent à s'expliquer devant un tribunal.

C'est qu'en effet il y a sans doute une part de capitaux allemands dans l'affaire Maggi ; et, même si les Maggi n'étaient pas des espions, il ne serait pas moins pénible pour Millerand, hier ministre de la guerre, de plaider en pleine guerre pour une société où l'on subodore des intérêts boches.

Quant à l'accusateur, il appréhende encore plus un débat qui réduirait à néant ses calomnies grotesques.

Alors Millerand et Daudet s'entendent pour en rester là, et, par un dernier paradoxe, qui n'est pas le moins réjouissant, tandis que Millerand défend Soutter, c'est Daudet qui défend Millerand.

Le plus drôle, c'est encore l'explication que Daudet a inventée pour ses lecteurs. « Si l'on ne plaide pas l'affaire Maggi, leur dit-il, c'est parce que les juges tiennent compte des convenances nationales. »

Convenances nationales *est admirable. Il y a là un espion, qui a commis tous les crimes, et on ne met pas ses biens sous séquestre par convenance nationale ; on ne le coffre pas par convenance nationale ; on ne le fusille pas par convenance nationale. Les convenances nationales interdisent d'embêter les espions pendant la guerre.*

C'est bien la première fois d'ailleurs qu'on voit Daudet respecter ainsi les « convenances ». Mais tout arrive, sauf le procès Maggi.

Gustave Téry

LA BATAILLE

Le bulletin officiel allemand du 23 mars, que nous communique le *Temps* du 25 — j'espère que la censure permettra à l'*Œuvre* d'en faire état aussi bien que ce dernier journal — dit ceci :

« Notre succès du bois d'Avocourt a été complété par la prise de possession des points d'appui français du mamelon situé au sud-ouest de Haucourt. »

Nos adversaires ont généralement le triomphe plus exubérant. Cela prouve qu'ils n'attachent pas à cet événement une extrême importance.

Chez nous, au contraire, on commence à s'impatienter ; on va jusqu'à dire que ce sont nos ennemis qui, maintenant, nous grignotent à leur tour.

A la vérité, je ne vois pas en quoi ces quelques mètres de terrain, gagnés au prix de tant de sacrifices, changent en rien la situation.

Or, la situation est la suivante :

A droite, à gauche, au centre, partout où l'ennemi a essayé d'enfoncer nos lignes, il a échoué.

Est-ce à l'habileté que nous avons déployée en bouchant les trous que nous devons ce résultat ? Est-ce seulement à la merveilleuse résistance opposée par nos troupes ? Je ne puis répondre à la question en complète connaissance de cause.

J'ai toujours dit, quoiqu'on ait prétendu le contraire, que l'on ne pourra justement apprécier la façon dont le haut commandement a conduit la guerre que quand on aura en mains toute la documentation, c'est-à-dire tous les ordres donnés, tous les rapports reçus.

Pour le moment, les passions s'agitent dans le vide.

Nous devons nous borner à ne considérer que les faits, et les faits sont là.

Notre front est resté inviolable : et quand un front a pu résister à un choc aussi furieux que celui auquel nous venons de résister, je crois qu'on peut avoir la ferme assurance qu'il restera toujours tel.

Aussi, je me trouble peu des quelques bouts de tranchées qui nous ont été grignotées, pas plus que je ne m'extasiais, d'ailleurs, sur les autres bouts que nous grignotions naguère.

Général Verraux

P.-S. — Les lecteurs qui désireront savoir ce que la censure a supprimé dans mon article d'hier matin et qui avait trait, comme ils s'en sont aperçus, d'après ce qu'il en reste, aux chemins de fer de la région de Verdun, le trouveront, mais sous une forme beaucoup moins atténuée, dans la *Victoire* du 24 mars — article de M. Gustave Hervé, — et dans le *Journal* du 17 mars, — article de M. Charles Humbert.

Mais voilà !

Egalité se trouve entre *Liberté* et *Fraternité* dans la belle devise de notre République.

V.

A VERDUN

La commission de l'armée de la Chambre communique la note suivante :

« Le général Pédoya, qui revient de Verdun, où il a eu des entrevues avec plusieurs des généraux commandant sur le front, a exprimé hier, à la Chambre, la confiance que tous les chefs avaient dans la solidité de notre défense.

« Le président de la commission de l'armée est revenu enthousiasmé de l'état moral des troupes. Certaines unités engagées en première ligne ont refusé d'être relevées, montrant ainsi quelle ardeur elles mettaient à participer à tous les actes de la lutte. »

Les Communiqués

15 heures

En ARGONNE, *nos batteries ont énergiquement canonné, au cours de la nuit, le bois de* MALANCOURT.

Près de la cote 285, nous avons fait exploser une mine dont nous avons occupé l'entonnoir.

*A l'*OUEST DE LA MEUSE, *nuit calme.*

*A l'*EST DE LA MEUSE, *bombardement intermittent de la région Douaumont-Damloup.*

En WOËVRE, *quelques rafales d'artillerie, de part et d'autre, dans les secteurs de* MOULINVILLE *et des* EPARGES.

Aucun événement important à signaler sur l'ensemble du front.

23 heures

En ARGONNE, *à la suite de l'explosion d'une de nos mines, à* VAUQUOIS, *l'ennemi a attaqué et a réussi à prendre pied un moment dans notre tranchée de première ligne. Il en a été chassé aussitôt par une contre-attaque au cours de laquelle nous avons fait une trentaine de prisonniers. L'activité de notre artillerie continue à être intense sur les voies de communication ennemies en* ARGONNE ORIENTALE *et sur le bois de* MALANCOURT-AVOCOURT.

Dans la région au nord de VERDUN, *aucun événement à signaler au cours de la journée, en dehors d'un bombardement intermittent de nos deuxièmes lignes à l'ouest et à l'est de la* MEUSE, *auquel nos batteries ont énergiquement répondu.*

Au nord-est de SAINT-MIHIEL, *un tir de nos pièces à longue portée, sur la gare de* VIGNEULLES, *a donné de bons résultats : un hangar a été démoli et un train, qui se trouvait en gare, a fait explosion.*

Le prince Alexandre de Serbie

Le prince Alexandre de Serbie qui, ainsi que nous l'avons annoncé, est maintenant l'hôte incognito de Paris, a reçu hier, de M. Sansbœuf, président général de la Société des Vétérans des armées de terre et de mer 1870-1871, une lettre par laquelle celui-ci remercie le prince régent d'avoir, au cours du toast qu'il a prononcé au déjeuner officiel de l'Elysée, évoqué la part glorieuse prise par son père, le roi Pierre de Serbie, à la guerre de 1870.

« Les anciens combattants de l'année terrible se souviennent de cette guerre à laquelle ils ont pris part et si le plus grand nombre d'entre eux n'ont plus la force d'offrir leurs poitrines aux balles de l'envahisseur, comme ils l'ont fait il y a quarante-cinq ans, ils n'en suivent pas moins avec émotion et fierté les exploits de leurs fils, les soldats de la Revanche, contre les ennemis du progrès et de la civilisation.

« Comme nous, Monseigneur, en 1870, après des efforts surhumains, les armées serbes ont succombé sous le poids du nombre; mais les Alliés, et la France en particulier, ne laisseront pas votre pays devenir la proie des ennemis communs. Bientôt la victoire couronnera les efforts de nos soldats et rendra la Serbie à son peuple et son peuple à son roi. »

Le frigo

Les maires de Bagnolet, Bobigny, Drancy, Noisy-le-Sec et autres lieux, s'étant réunis pour traiter la question de la vie chère, ont été très surpris d'apprendre que M. Malvy les incitait à ne pas forcer sur le frigo.

Il paraît que, pendant une période de deux ou trois mois, une certaine parcimonie s'impose. Le frigo est rare.

Or le frigo, si vous vous en souvenez bien, fut inventé pour faire baisser les prix exorbitants de la viande fraîche.

Si le frigo est rare, et si la demande dépasse l'offre, il va monter à son tour.

Il s'agit donc de le faire baisser.

« Messieurs, pourra dire le président de la réunion des maires, nous nous étions réunis pour faire baisser la viande fraîche en préconisant l'achat du frigo, mais l'objet de la réunion a changé : nous allons nous occuper de faire baisser le frigo en préconisant l'achat de la viande fraîche.

« Nous exprimerons toutefois le regret, en nous séparant, que nos efforts pour faire baisser les deux viandes l'une par l'autre n'aient abouti qu'à l'organisation involontaire d'un concours de hausse entre le bifteck américain et le bifteck français. »

Les maires, en effet, semblent n'avoir présidé qu'à une épreuve sportive...

L'Ouvrier

Les visions d'Anastasie

Anastasie ne se contente pas de sévir dans le présent et d'enfoncer ses ciseaux dans le cœur de nos libertés passées. La voici qui se lance allègrement dans le domaine mystérieux de l'avenir : Anastasie est devenue voyante.

Entendons-nous bien. La reine barbue qui censure — bue qui censure, bue qui censure — n'a pas ouvert, dans Paris, un cabinet de consultations, à la manière de Mme de Thèbes ou de Mme Lenormand. Elle ne vient pas d'introduire non plus une chouette fatidique dans le bureau somptueux de M. Jules Gautier, qui s'y serait d'ailleurs résolument opposé : il ne veut rien de chouette dans ses services. Seulement, sans doute séduite par l'attrait du marc de café ou du tarot égyptien, elle a donné son estampille — et par conséquent le prestige de sa complicité — à une petite brochure mensuelle intitulée : *Les Prophéties du Mois*, et éditée par la librairie Dorbon aîné, 19, boulevard Haussmann, à Paris.

Vraiment, quand Anastasie se jette dans les prédictions, elle n'y va pas de main morte. Elle ne respecte plus ni les soucis particuliers, ni les intérêts généraux, ni même la cause nationale. Son goût du futur s'attaque sans pitié à toutes les questions, même les plus sacrées, et elle trahit avec une ingénuité qui frise l'inconscience le secret de nos opérations et le mystère de nos négociations diplomatiques.

Dans le numéro de mars des *Prophéties du Mois*, Mlle de L... annonce que « *le kronprinz sera assassiné en juillet 1916, par un Russe ou un Belge, âgé de trente ans et nommé Boinas* ». Si je m'appelais Boinas, je n'hésiterais pas, je ficherais un bon procès à Mme Anastasie, qui ne couperait pas à 100.000 francs de dommages-intérêts.

Toujours suivant Mlle de L..., *un autre pape sera élu en août 1917, non parce que le pape actuel sera mort, mais parce que le roi d'Italie l'aura fait prisonnier.*

Qu'un simple journaliste s'avise d'écrire cela dans l'*Œuvre*, et il verra ce qu'il prendra !

« *Pauvre Paris, s'écrie Mlle de L... dans son délire prophétique, prends garde à l'eau et au feu dévorant, le fléau qui s'abattra sur toi sera terrible.* »

Voilà, n'est-il pas vrai? une provocation caractérisée à la panique. Pourtant, Anastasie trouve cela très bien.

Mme Marie Maurice-Pierre, autre collaboratrice de M. Jules Gautier, est encore plus dramatique :

« *La France perdra encore un million d'hommes dans les trois mois à venir* », dit-elle froidement, sans avoir pour cela troublé la sympathique quiétude d'Anastasie.

Et elle ajoute :

« *Je ne serais pas étonnée qu'un coup de main soit tenté contre le président*

Poincaré et même contre sa femme. Ce coup-là serait organisé par quelqu'un que j'ai vu dans mon rêve et... reconnu. Je vous dirais ce nom, mais on m'empêche de l'écrire. Pourquoi ? ».

Nous demandons le nom. Si Mme Marie-Maurice-Pierre ne peut nous le donner, c'est qu'Anastasie a voulu le garder pour elle. Qu'elle le publie, ou bien nous l'accusons de complicité.

Mais ce n'est pas tout. En dépit des instructions sévères du ministre de la guerre et du général Joffre, la voyante n'hésite pas à révéler au monde le secret de nos concentrations militaires :

« *Des hordes considérables vont arriver du côté de Châlons, ou plutôt se diriger de ce côté.* »

Nous pourrions multiplier les citations. Mais cela suffit pour justifier, de la part de nos pouvoirs publics, les plus sévères sanctions. Nous réclamons l'arrestation d'Anastasie et sa comparution devant un conseil de guerre, pour « propagation de nouvelles destinées à semer la panique et d'informations strictement militaires ».

L'*Œuvre*, quand elle fut suspendue, n'en avait pas fait autant.

La mauvaise manière

Nous avons été des premiers, à l'*Œuvre*, à demander qu'on facilitât à nos soldats le moyen de se tenir propres et de satisfaire à toutes les nécessités de l'hygiène. Et nous avons enregistré avec joie l'effort entrepris par une société de bienfaisance qui s'était assigné le but de fournir des appareils à douche à nos unités en campagne.

On nous permettra donc maintenant de déplorer que la pauvreté de sa caisse n'ait pas mis cette société à même de continuer sa tâche sur les bases mêmes qu'elle avait fixées. Les chefs de corps lui adressaient leurs demandes, qui étaient exécutées au fur et à mesure, dans la limite des ressources disponibles. Il n'y avait pas de préférence pour tel ou tel régiment. Seul, en principe, devait compter l'ordre d'inscription, la priorité étant acquise aux premiers inscrits.

Il n'en va plus ainsi aujourd'hui. Par une circulaire que nous avons sous les yeux, le secrétaire général de la Société informe un major qui avait sollicité un appareil pour ses hommes, que l'état de la caisse ne permet plus ces générosités. Toutefois, il veut bien offrir au major un... modèle de lettre à adresser aux âmes charitables et dont l'effet ne manquera pas d'être irrésistible. Dans cette lettre, un rédacteur au lyrisme débordant fait un pittoresque tableau de la saleté où se vautrent les poilus et implore la miséricorde publique. Suit un prix-courant d'allure très commerciale et mentionnant les différents systèmes que la Société peut procurer à sa clientèle dans un délai maximum de huit jours, contre espèces sonnantes s'entend.

Si ingénieux qu'il puisse être, le procédé n'est pas digne de nous. Ou la Société en question a des fonds où elle n'en a pas. Si elle en a, elle doit distribuer des appareils dans l'ordre où ils lui ont été demandés et sans faire aucune différence entre un simple commandant d'infanterie et la veuve d'un grand homme d'Etat. Si elle n'en a pas, elle a le devoir de le dire très simplement, sans suggérer à ceux qui s'adressent à elle des moyens de mendicité plus ou moins séduisants, et sans paraître se faire l'intermédiaire d'une maison commerciale quelconque. Nous avons bien lu qu'au cas où la somme requise ne pourrait être entièrement réunie, la Société s'efforcerait soit de la parfaire, soit d'obtenir une réduction du fabricant. Il n'en est pas moins évident que cette sorte de courtage, même gratuit et volontaire, choque le public et donne à l'entreprise de bienfaisance dont nous parlons un caractère industriel qui déconcerte un peu. Et les gens malintentionnés font remarquer avec insistance que, pour pouvoir assurer dans un délai maximum de huit jours la livraison des appareils, il faut que la Société en ait en magasin. Dans ce cas, pourquoi les vend-elle au lieu de les céder gratuitement ?

Tout cela nous convainc, une fois de plus, de la nécessité urgente de donner à l'Etat la charge et la responsabilité des améliorations à introduire dans la vie de nos soldats. Il est inconcevable que des officiers soient obligés d'aller mendier humblement quelques sous à droite et à gauche pour que leurs hommes puissent se laver convenablement ou s'habiller chaudement. Sans suspecter en aucune manière la conscience et l'honnêteté des sociétés qui ont assumé ces tâches ingrates, nous prétendons que l'initiative particulière ne saurait, là-dessus, se substituer à celle des pouvoirs publics. L'hygiène de nos soldats ne doit pas être subordonnée à la générosité de M. X... ou de Mme Y... Le droit à la douche doit être général... ou ne pas être, comme le droit au chandail, aux chemises et aux chaussettes.

Il y a là, pour notre nouveau ministre de la guerre, une utile réglementation à édicter.

M. PACHITCH CHEZ M. BRIAND

M. Pachitch, président du conseil de Serbie, a eu hier matin un long entretien avec M. Briand.

La conversation, qui a été particulièrement cordiale, a porté sur toutes les questions qui intéressent actuellement la situation de la Serbie et ses relations avec les puissances alliées.

Hors d'Œuvre

Les Lapins du Seigneur

C'est encore un « Poilu » qui m'écrit :

Madame,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le fait suivant : Le ...e d'infanterie est au repos à S...-J... (Pas-de-Calais). Un jour, le châtelain du pays a trouvé un de ses nombreux lapins pris dans un collet. Il s'est plaint au colonel. Et le colonel a ordonné que, jour et nuit, des patrouilles parcourraient les bois du châtelain. Que pensez-vous de ce seigneur qui, non content que nous nous fassions trouer la peau pour son repos, nous mobilise encore pour le repos de ses lapins ?

Arrivée à ce passage de la lettre, j'ai fait une pause pour m'indigner contre le châtelain, et aussi parce que j'étais au bas de la page. Mais au bas de la page, il y avait : T. S. V. P.

J'ai tourné et j'ai lu la suite :

En somme, ces patrouilles ne sont pas une mauvaise chose. Comme je me suis arrangé pour faire partie des patrouilleurs, je n'ai plus besoin de me cacher pour tendre mes collets. J'ai même appris le métier aux camarades. Le soir, nous tendons les collets ; le matin, nous les relevons. Tout le monde est content, même le châtelain qui ne voit plus traîner ses lapins...

Tout le monde est content... excepté les lapins, bien entendu. Mais je ne m'apitoie pas sur leur sort. Car on peut bien dire cette fois que c'est le lapin qui a commencé.

ZETTE.

Apologie

Le capitaine d'un navire grec ayant été invité à passer une heure à bord d'un sous-marin boche (il s'agissait d'explications à fournir sur la nature de sa cargaison) en a rapporté de curieuses observations qu'il a publiées dans un journal d'Athènes.

Il a remarqué d'abord que les marins du submersible avaient une mine déplorable, les traits tirés, le teint jaune, et que l'air de la mer ne semblait pas leur réussir. L'un d'eux lui a confié qu'ils étaient empoisonnés par les émanations de gazoléine et que les longues heures de réclusion au sein du sous-marin ne les prédisposaient aucunement à la gaieté... Le cafard terrestre, paraît-il, n'a rien de comparable au cafard sous-marin. Jonas, après quelques heures de navigation sous-marine, était devenu neurasthénique. Encore Jonas était-il seul à l'intérieur de la baleine, tandis que chaque Boche est empoisonné par la présence d'autres Boches qu'il arrive, littéralement à ne plus pouvoir sentir.

Et le brave capitaine grec ajoute, en manière de conclusion : « On comprend qu'ils soient de mauvaise humeur. » Le terme est faible. Nous avons même le droit de les trouver un peu nerveux.

Mais enfin, si ce n'est pas pour leur plaisir qu'ils se promènent sous l'eau, ce n'est pas non plus pour le nôtre.

Pour acclamer le prince

Ils tenaient à acclamer le prince Alexandre de Serbie. Ils se rendirent donc auprès du proviseur — car il s'agit de braves petits lycéens de Charlemagne — et ils lui demandèrent la permission de descendre à deux heures pour rentrer en classe aussitôt après le passage du cortège. Refus formel : M. le recteur de l'Académie de Paris n'avait pas donné d'ordres...

Ils sortirent tout de même — quelques-uns du moins, car le concierge, devant le flot, ferma précipitamment les portes — et, de toute la force de leur voix juvénile, ils crièrent : « Vive la Serbie ! Vive le prince héroïque ! » Puis, ce devoir accompli, ils songèrent à l'autre, celui qui les attendait au pupitre, et ils se hâtèrent vers la classe. Le proviseur les arrêta au passage : « Vos noms, messieurs ? » Et des consignes vont pleuvoir.

Soyez indulgent, monsieur le proviseur. Pour avoir acclamé le prince d'un peuple qui a tant souffert, ne faites pas souffrir un peu ces braves enfants... Et ils vous associeront demain, dans leurs vivats, à cette chère Serbie qu'ils admirent.

L'air et la chanson

Un poète-chansonnier nous pose une question.

Il a composé une chanson qui porte ce titre certainement original : *Guillaume pendu à la Tour Eiffel*, et dont nous ne prétendons pas évaluer le mérite.

Il a fait tirer vingt mille exemplaires de cette chanson qui s'est chantée, un peu partout, sur l'air de la *Paimpolaise*.

Mais il a voulu trop bien faire ; il a fait composer un air nouveau sur ses couplets et a tiré une nouvelle édition de son œuvre.

Alors, la censure l'a interdite.

Il n'est plus permis de chanter *Guillaume pendu à la Tour Eiffel*.

On a pendu Guillaume vingt mille fois, sur l'air de la *Paimpolaise*. En quoi est-il subversif de le pendre aujourd'hui sur un air inédit ?

A moins qu'un air consacré par M. Botrel ne donne à toutes les paroles qui y sont adaptées une allure officielle et rassurante...

Ce serait bon à savoir pour les chansonniers montmartrois.

M. Malvy exagère

M. Gaudin de Villaine ayant affirmé que, dans certains quartiers de Paris, « on voit des figures d'Allemands à tous les étages de tous les immeubles », M. Malvy nous a rassurés en donnant un chiffre officiel ; nous n'avons plus que deux Boches dans nos murs : l'un a ses deux fils au front, dans notre armée ; l'autre n'est autre que Geissler, détenu sous l'inculpation d'escroquerie.

Or, M. Malvy exagère encore le chiffre des Allemands qui se trouvent à Paris. Car le père de famille à qui il a fait allusion est Autrichien, et Geissler est de nationalité suisse.

Choses vues

Un monsieur entre dans un bureau de poste avec une enveloppe qu'il présente à la préposée, la priant de lui en indiquer le poids.

L'enveloppe, mise sur la balance, arrive juste à la limite du poids accordé pour un affranchissement de dix centimes.

Mais la demoiselle, au lieu de remettre au client son enveloppe et un timbre de deux sous, recommence la pesée... en mettant cette fois le timbre avec l'enveloppe.

— Oh ! mademoiselle, fait l'expéditeur avec admiration, il eût été réellement dommage que vous n'entriez pas dans l'administration.

A la Chambre

La hausse des frets

La Chambre a consacré sa séance, hier, à la discussion d'une question extrêmement importante : la hausse des frets. On sait que, depuis la guerre, les frets ont progressé d'une façon prodigieuse et que la répercussion de cette hausse s'est fait durement sentir dans la vie ordinaire.

La crise est grave. Il ne servira à rien de la signaler si on ne propose des remèdes. Or, hier, si les critiques furent nombreuses, vives et justes, il n'apparaît pas que le gouvernement et les députés fussent d'accord sur les moyens propres à enrayer le mal. Cependant, on s'entendit, finalement, pour reconnaître que ce qui serait d'une réelle efficacité consisterait dans une entente absolue entre les Alliés.

Tous les orateurs ont apporté leur part de critiques. D'abord M. Guernier qui interpellait, puis M. Durandy et M. André Hesse et M. Bouisson. Ils ont, les uns et les autres, indiqué quelques solutions ; et ils ont insisté auprès du sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, M. Nail, pour obtenir de lui des précisions sur ses intentions.

Quelles sont les causes de la hausse ? Les réquisitions, dit M. Guernier, ont été faites à l'aveugle et avec désordre. Le gouvernement n'a pas eu de politique suivie dans la question des affrètements. Le sous-secrétariat d'Etat est une maison de fonctionnaires au lieu d'être un centre de renseignements commerciaux. Le gouvernement, en présence de la hausse des frets, n'a pas cherché à créer de moyens de transport ; il n'a pas pris davantage de mesures pour éviter les surestaries et pour hâter le déchargement ; et il a toléré des spéculations scandaleuses. Il y a eu des complaisances déplorables, des abus criants ; des navires sont restés trois ou quatre jours à attendre le déchargement parce que le déchargement aurait entraîné le déplacement d'une grue.

Mêmes critiques de la part de M. Durandy.

« Nous avons payé, dit-il, deux milliards du chef de la hausse. Cette situation est ruineuse pour les Alliés. »

Et voici sa solution : organisation centrale, dans une seule main, du fret total appartenant à tous les Alliés.

Avec M. André Hesse, c'est le problème tout entier qui est développé :

Pour le charbon, dit-il, le fret de Cardiff au Havre est passé de 5 fr. 25 en 1913 à 8 fr. 25 en 1914, à 39 francs en février 1916 et 42 francs aujourd'hui. Le taux du fret a atteint 73 francs à Bayonne et 105 francs à Marseille. Pour le grain, le fret est passé de 24 francs en 1913 à 70 francs en août 1914 et à 100 francs aujourd'hui.

De ces chiffres il résulte qu'au bout de quatre mois de guerre le fret avait atteint une augmentation de 20 0/0 et que cette hausse a continué sans cesse. Aujourd'hui, on peut dire que, pour le charbon, les frais ont décuplé et que, pour les grains, ils ont augmenté de 500 0/0. Les surenchères atteignent quelquefois, en une seule journée, le chiffre du fret pour le voyage entier, avant la guerre.

Quelles sont donc les causes de cette hausse ? Est-ce spéculation sur les navires ? M. Hesse ne le croit pas. Est-ce augmentation des frais d'exploitation ? Il ne le croit pas davantage.

La vraie cause, dit-il, c'est le déséquilibre entre l'offre et la demande des navires. Ce déséquilibre tient à divers éléments : les réquisitions ont réduit le tonnage utilisable, et le long séjour des navires dans les ports a diminué leur circulation.

Et qu'a-t-on fait? demande M. Hesse. Rien du tout ou à peu près. Suit alors une critique serrée du projet gouvernemental ouvrant un crédit de cent millions pour pouvoir acheter des navires. « Où trouvera-t-on des navires ? Pas en France, puisqu'on n'en a pas assez ; pas à l'étranger, puisque toutes les puissances ont interdit la vente des navires. »

Alors que faire ? M. Hesse a un projet. Naturellement, c'est le seul bon ; l'orateur croit que ce qu'il faut faire c'est de s'entendre avec l'Angleterre qui, si elle nous aide militairement avec la plus grande loyauté, ne nous aide pas beaucoup dans les questions économiques.

« Nous nous entendrons avec l'Angleterre, affirme M. Nail. C'est chose presque faite. Mais, en ce qui concerne le projet Hesse, il n'est pas meilleur que le projet gouvernemental, puisqu'il en est la reproduction littérale, à deux mots près. »

Ainsi voilà un argument de M. Hesse démoli.

Mais la situation est sérieuse.

Si l'on prend, dit M. Nail, comme fret-type le fret du charbon et si l'on considère le parcours Cardiff-Marseille, on constate que, d'août 1914 au 1er janvier 1915, le fret est passé de 8 fr. 50 à 20 ou 22 francs.

A partir du 1er janvier 1915, les stocks s'épuisent. On se prépare à l'expédition des Dardanelles ; de nombreuses réquisitions ont lieu, tant en France qu'en Angleterre.

Les frets montent à 34 ou 35 francs.

C'est à partir de septembre 1915 que la hausse s'accuse d'une façon continue.

Les causes immédiates du mouvement en avant sont la guerre sous-marine et la préparation de l'expédition de Salonique.

Les frets montent de 37 francs en septembre à 54 francs en novembre, à 70 francs en décembre, à 80 francs en janvier 1916 et à 90 francs en mars.

Et voici ce que le gouvernement va faire. Il poursuit des négociations très actives avec l'Angleterre ; il aboutira sous peu et, d'autre part, il a obtenu du ministre de la guerre qu'il mette à sa disposition des hommes pour travailler dans les chantiers de construction et il accepte la centralisation des affrètements dans les mains des Alliés.

Cela ne suffit pas à M. Bouisson, qui voudrait plus d'égalité dans le système des réquisitions. Ainsi, il signale des armateurs qui, pour des navires réquisitionnés valant un million, gagnent trente ou quarante mille francs, tandis que d'autres dont les navires ne sont pas réquisitionnés gagnent deux millions pour un navire valant un million. Conclusion pour M. Bouisson : réquisition de tous les navires ou déréquisition complète et affrètement par l'Etat.

De tout cela la Chambre a retenu qu'elle pouvait faire confiance au gouvernement en stipulant qu'elle désire l'entente économique entre les Alliés.

Ce fut l'objet de l'ordre du jour qui fut voté à mains levées après une déclaration de M. Sembat qui affirma l'absolue loyauté de l'Angleterre.

Surveillons les usines de guerre

Après les nombreux accidents qui se sont produits dans les usines travaillant pour la guerre, on commence à se rendre compte qu'il est nécessaire d'exercer une surveillance sur le personnel aussi bien que sur les bâtiments. C'est ce qui semble résulter de la proposition faite par le préfet de Seine-et-Oise au ministre de l'intérieur à la suite de la disparition d'ouvriers spécialistes à qui on avait demandé la production de leurs papiers et de la saisie de faux états civils entre les mains d'autres travailleurs d'usines militarisées. Il est permis de penser, quand on sait la facilité avec laquelle certaines maisons engagent leur personnel, que les incendies et les explosions ne sont peut-être pas tous accidentels. Bien qu'il n'ait jamais été permis de dire les soupçons que certains sinistres avaient fait naître, et que les constatations ne justifiaient que trop, félicitons-nous qu'on se décide, enfin, à prendre des mesures de précaution.

Pour excuser son imprévoyance, l'Intérieur déclare qu'une surveillance était déjà exercée, mais il est obligé de reconnaître que c'était de façon intermittente et par des organismes qui s'ignoraient. On va s'organiser. Que les services civils prennent donc modèle sur les services militaires. Ce n'est trahir aucun secret de dire que le ministère de la guerre possède un bureau qui fonctionne parfaitement et qui donne de bons résultats. Qu'ils émanent de la préfecture de police, de la police judiciaire, de la Sûreté générale, du conseiller technique pour le maintien de l'ordre aux armées ou d'autres sources, les rapports sont groupés à la section de centralisation de renseignements par laquelle tous les services sont tenus de passer.

Crise ministérielle au Danemark

Le *Temps*, confirmant une information parue dans l'*Œuvre*, le 18 mars, annonce la démission de M. Edouard Brandès, ministre des finances du Danemark, et frère de M. Georges Brandès.

Le successeur de M. Brandès est M. Christophore Hager, ministre des finances dans le premier cabinet de gauche formé il y a quinze ans, sous le règne du roi Christian IX.

— Ah !!! c'te tête...!!!

Le Mal Administratif

Quelques exemples

Balzac, dans sa *Physiologie du Mariage*, signale aux maris que ce qui importe ce n'est pas de frapper souvent, mais de frapper juste. Comme ce précepte gagnerait à être, tout à la fois, étendu à l'administration et à ceux qui la critiquent ! En effet, les éloges qu'on concède et les critiques qu'on distribue en général à l'administration portent à faux. L'administration française est intègre. Son personnel est compétent. Il est dévoué sincèrement à sa tâche. Les fonctionnaires se contentent d'appointements de famine (en dehors de quelques gros bonnets du service des finances). Les émoluments de 1.200, 1.600, 1.800 et 2.400 francs sont la base et ceux de 4 à 6.000 l'exception. Avec ces maigres salaires, l'employé français règle ponctuellement ses échéances et, souvent, élève une nombreuse famille.

Comment se fait-il que tout le monde se plaigne de l'administration, que les fonctionnaires eux-mêmes soient les premiers à dauber sur M. Lebureau ?

En réalité, aucune réforme conçue par les bureaux n'a été féconde. Le travail des bureaux est d'un rendement plus médiocre dans l'administration publique que dans l'administration privée. La lenteur de M. Lebureau est proverbiale. Quand à ses gaffes, elles sont multiples et énormes !

⁂

Tout cela tient à bien peu de chose : au *manque de coordination*. Chaque ministère veut ignorer les autres et, dans un même ministère, les divisions et les bureaux affectent de ne pas se connaître et ne se renseignent jamais entre eux sur les décisions qu'ils peuvent être appelés à prendre. Dans l'administration militaire, le service actif passe son temps à dédaigner l'intendance ou le recrutement et réciproquement. Par ailleurs, les autorités militaires affectent de traiter par dessous la jambe les autorités civiles, et cet état de choses a continué avec la guerre !

Dans la zone des armées, le sans-façon de quelques généraux avec la population civile, les maires, les percepteurs et les préfets a donné lieu à des incidents que la censure nous interdirait de détailler, si nous en avions envie.

Notre pays égalitaire et démocratique est celui où chaque fonctionnaire prétend faire sa besogne sans se soucier des autres, autrement que pour les contrecarrer. L'administration n'admet pas, en dépit du Parlement et des ministres eux-mêmes, qu'on porte atteinte à ses traditions. L'auteur de ces lignes se trouve quotidiennement en rapport avec des bureaux militaires ou civils. Chaque fois qu'il a parlé au nom de l'intérêt général, des hommes de bonne foi, qui ont souvent leur fils au front, qui sont aussi patriotes que lui, lui ont répondu :

— Oui ! mais le règlement dit que...

Ou encore :

— Ce n'est pas notre affaire ! Que dirait l'inspecteur ? Voyez l'inspecteur !

La peur des responsabilités n'est que le corollaire du manque de coordination générale. Et le manque de coordination aboutit à la contradiction.

Prenons en exemple la question de la main-d'œuvre militaire mise à la disposition des agriculteurs.

Le ministre de l'agriculture dit aux fermiers : « Il faut ensemencer. Je vais vous donner des soldats. Je me suis entendu avec la Guerre ! »

Le ministre de la guerre écrit aux commandants des dépôts : « Donnez tous les hommes nécessaires ! »

Cependant les généraux inspecteurs répondent : « Si vous donnez tous les hommes, les dépôts n'en auront plus pour l'instruction. Nous punirons les chefs de dépôts qui ont obéi à la Guerre. »

D'autre part, le commandant de dépôt est enchanté de montrer au préfet qu'il n'obtempère pas à ses réquisitions.

— Un préfet, qu'est-ce que ça ? répliquent les officiers. Qu'il se mêle de ce qui le regarde. Si nous donnons trop d'hommes, nous diminuons l'importance de notre dépôt et, par là, notre propre importance.

L'état de guerre renforce pour les préfets certaines attributions de sûreté générale. Lorsque ces fonctionnaires font arrêter un suspect et le signalent à l'autorité judiciaire, il n'est pas rare que le tribunal l'acquitte pour « jouer un bon tour au préfet » qui se mêle de donner des conseils à la magistrature.

A l'heure actuelle, le préfet qui veut administrer selon l'intérêt général voit dans plusieurs départements, se dresser contre lui d'un côté : 1° les services des finances que les allocations gênent beaucoup ; 2° l'inspecteur d'Académie qui ne veut pas donner ses locaux pour les blessés ou les réfugiés ; 3° le service judiciaire qui, en temps de guerre, tient à continuer sa jurisprudence indulgente. Les *moratoria* des loyers et des échéances continuent à être méconnus par de nombreux magistrats qui se retranchent derrière cette raison : « Des circulaires n'ont aucune force de loi ; des décrets ne remplacent pas le Code civil ! »

Chaque ministre continue à donner ses directions sans se préoccuper s'il contredit ses collègues.

Exemple : M. le ministre de l'instruction publique, par le canal du directeur de l'enseignement primaire, a, par circulaire de septembre 1914, recommandé aux instituteurs de prendre note de tous les événements auxquels ils assistent « comme l'écho vivant de la conscience publique », et même « d'établir une liste des enfants de la commune qui combattent pour la patrie », de faire le recensement des morts et des blessés, et...

Mais le 8 janvier 1916, M. le ministre de l'intérieur, par une circulaire impérative, interdit toutes recherches aux groupes professionnels et corporatifs sur les pertes locales en morts ou en blessés, interdit tout recensement de mobilisés, etc...

Dans ces conditions, que doit faire l'instituteur ?

⁂

Mais voici qui est plus fort :

M. le sénateur Humbert affirme, et tout le pays avec lui, que les ingénieurs et les spécialistes doivent être rendus à l'usine. Or l'autorité militaire de la zone d'armée refuse à la deuxième des grandes sociétés d'aciéries, à la rivale du Creusot, de lui rendre, *à Montluçon*, autant d'ingénieurs qu'elle en avait avant la guerre. Oui, une usine qui fabrique exclusivement des canons de gros calibres, qui n'a eu sa première commande qu'en février 1915, n'a pas pu obtenir encore tous ses ingénieurs. *Elle en a quatre de moins qu'en temps de paix.* Elle n'a d'ailleurs guère plus d'ouvriers qu'en temps de paix. Ces ingénieurs diplômés font creuser des tranchées à l'arrière, en ce moment, besogne qu'un contremaître terrassier ferait exécuter aussi bien qu'eux, si ce n'est mieux.

La Guerre se refuse à obtempérer aux demandes de l'industrie ou des Travaux publics et, pour faire montre de son autorité, supprime toujours au petit bonheur quelques noms sur les listes qu'on lui envoie. Les industriels habiles demandent plus d'hommes qu'il ne leur en faut, mais ceux qui, consciencieusement, ne réclament que le strict nécessaire voient leurs demandes réduites.

Du haut en bas c'est la doctrine du « ce n'est pas moi ! », « ça ne me regarde pas! », « on va embêter l'autre! » Il y a beaucoup de directions dans nos ministères, mais il en faudrait une qui, centralisant tous les ordres et circulaires, serait « *la direction du bon sens et de l'intérêt de la patrie* » !

Mais y aurait-il des candidats pour cette direction ?

En tout cas, il faudrait les chercher en dehors de la politique.

François Lebon

Et les Colonies ?

Dans l'avant-dernier numéro du journal si bien informé, — qui racontait naguère la mort du *Tubantia* et qui indiquait, en sa page d'annonces, son itinéraire et ses escales françaises, — on pouvait lire deux informations économiques qu'un art souverain et sans doute ironique avait placées l'une à la suite de l'autre :

Première information du *Temps* :

A la Société de géographie commerciale, M. Vivier de Streel a fait une très intéressante et importante conférence sur le rôle commercial de nos colonies après la guerre. Il a énuméré, par des exemples très typiques, tous les produits de première nécessité que nos colonies pourraient fournir à la Métropole et à meilleur compte, etc.

Deuxième information du *Temps* :

A la Chambre, on vient de constituer une *Conférence économique* où se trouvent élus cinq délégués des huit grandes commissions, dont l'énumération suit : travaux publics, agriculture, affaires extérieures, commerce, douanes, marine marchande, travail et marine.

Et la commission des colonies ? Rien pour elle. Pas « économique » celle-là ? Caoutchouc, riz, laine, coton, café... pas « économique », tout cela !

Le Marquis Frantz

Le silence actuellement observé par la Sûreté sur la personnalité du pseudo-marquis de Frénoys ne signifie pas que nos fins limiers se désintéressent de cette affaire. On peut supposer, au contraire, qu'ils consacrent tout leur temps à des recherches d'autant plus fructueuses qu'elles auront été silencieuses. Apportons-y donc notre modeste contribution.

Nous croyons savoir que l'aristocratique personnage qui, pour la République française, avait pris le titre ronflant de marquis de Frénoys, s'appelait plus simplement Franz Eskens lorsqu'il vivait dans l'Empire allemand. Né à Kyllburg-lès-Trèves, où un de ses frères exploite encore des carrières, le jeune Frantz choisit, dès sa plus tendre enfance, une... carrière beaucoup moins pénible. Installé dans la province rhénane, il y déploya de telles qualités de séduction et d'intelligence qu'il s'enfuit un beau jour, à ce qu'on prétend, en emportant la coquette somme de 400.000 marks, empruntés à diverses dupes...

M. de Radolin, qui s'y connaissait en hommes et qui en utilisait beaucoup à Paris, aurait tout de suite compris le parti qu'il pouvait tirer d'un caractère aussi hardi : il lui offrit de le couvrir contre toutes poursuites judiciaires et le prit à son service. Et, dès lors, sa fortune fut assurée.

Si nous en croyons un correspondant très au courant de son existence, M. le marquis de Frénoys fréquentait assidument, au cours de ses voyages en Allemagne, M. le chanoine Scheuffgen, de Trèves, son gendre le docteur Krapf, le capitaine Schultz — grand-maître du service de renseignements à Trèves — et le capitaine Kefer...

En coordonnant et en contrôlant ces petits détails, la police pourra, sans aucun doute, s'édifier complètement sur le compte de Franz Eskens et le comprendre désormais, pour le cas où il reviendrait en France, sur ses listes d'étrangers. Cela ne manquera pas de plaire à M. Malvy, qui paraît décidé, depuis hier, à sévir énergiquement.

Et on pourra alors donner au marquis de Frénoys un séquestre dont l'absence n'est pas le moindre sujet d'étonnement et provoque d'assez vifs commentaires dans les milieux renseignés.

En attendant le procès

Où l'on retrouve toujours Garfounkel

Il y aura toujours à écrire sur Garfounkel, qu'on retrouve dans toutes les affaires louches de ces quinze dernières années. Et on s'étonne que sa carrière de malandrin n'ait pas été interrompue plus tôt : il a fallu que la justice militaire se substituât à la justice civile pour mettre un terme à ses exploits.

Les relations que le petit mandoliniste russe avait su se faire à la Sûreté générale n'étaient pas négligeables. Elles étaient assez puissantes pour lui permettre d'opérer dans les casinos des villes d'eaux. C'est ainsi que, le 15 août 1911, le kursaal d'une petite plage du Pas-de-Calais, qu'on aurait pu croire réservé aux enfants tuberculeux, était fermé par l'autorité administrative pour irrégularités dans la tenue des jeux. Un habitué du baccara, fourreur à Paris, promit aux deux frères qui dirigeaient cet établissement, qu'un de ses parents ferait lever l'interdiction moyennant une honnête rétribution. L'affaire fut conclue et, deux jours après, la réouverture était autorisée à la suite d'une démarche du puissant Garfounkel.

Les fréquentations du complice de Lombard étaient assez diverses. Il avait des amis dans tous les mondes. Il était l'intime d'un financier fameux et il en profita pour lui louer, avec une assez forte majoration, un chalet baptisé « Le Chiffon ». Quant à l'anarchiste Soudy, il lui devrait, dit-on, d'avoir vu sa retraite découverte par la police.

Garfounkel ne dédaignait pas, à l'occasion, de jouer au rat d'hôtel. A Berck, où un membre de sa famille avait loué, chez un restaurateur de la rue Carnot, une chambre de l'appartement particulier du commerçant, Garfounkel vint, deux jours après, s'installer à l'hôtel voisin. Il occupait une pièce contiguë à celle d'une femme qui avait avec elle le produit de la vente de son fonds de commerce. Elle ne tarda pas à être cambriolée. Le cambrioleur, qui se donna beaucoup de mal pour rien, puisque la commerçante retirée des affaires avait emporté avec elle, à la plage, tout son avoir, ne fut jamais inquiété, aucune suite n'ayant été donnée à la plainte déposée par la victime.

A quelque temps de ce petit incident, Garfounkel recevait, à Paris, des amis de Berck. Cordiale réception et séjour charmant. Mais la dame constata, au moment de la séparation, que son sac, contenant sa bourse et ses bijoux, avait disparu.

— Consolez-vous, ma chère amie, insinua Garfounkel à la pauvre femme qui se lamentait, demain mon bijoutier passera chez vous ; faites votre choix, nous nous arrangerons ensuite pour le paiement.

Le lendemain, un complice vendait à sa victime de la veille des bijoux volés deux jours avant à une autre femme.

Cependant, Garfounkel entreprenait des affaires de plus en plus scabreuses, surtout depuis la guerre ; des personnes qui le connaissaient firent part à des amis communs des imprudences qu'il commettait en s'occupant de faire réformer des soldats.

— Vous verrez qu'il lui arrivera quelque chose, remarquaient-ils.

— Oh ! il n'a rien à craindre, il est trop influent, leur fut-il répondu.

Il ne s'en assiéra pas moins, avec son ami Lombard, sur le banc d'infamie.

L' « OEuvre » militaire

LES MERCANTIS VOLEURS

On a donné, voici six mois, quatre sous d'augmentation de solde aux poilus. Les poilus en ont bien vu la couleur, mais c'est tout ce qu'ils en ont eu ; leur confort n'en a pas profité d'un centime : les millions que le pays a voulu donner ainsi à nos soldats, ce sont les mercantis du front qu'ils ont enrichis ; car, automatiquement, sitôt l'augmentation de solde devenue officielle, ces astucieux commerçants ont majoré d'autant, et même de plus, le prix de toutes les denrées ! Attend-on la fin de la guerre ou la guerre prochaine pour arrêter cette honteuse exploitation de notre armée ?

Qu'on ne dise pas qu'il existe, dans le contrôle des prix et des denrées, des difficultés insurmontables. Les Anglais, en un tour de main, ont bien su les surmonter. Ils ont concédé le monopole de la vente, sur leur front, à des cantines officielles dont les fournitures sont contrôlées par une association dépendant directement du War-Office, et dont les prix sont tarifés et imprimés dans un opuscule que possède chaque soldat. J'en ai un exemplaire sous les yeux. Laissez-moi vous en exposer quelques extraits comparatifs :

Nature des denrées	Tarif officiel anglais		Tarif pratiqué par beaucoup de mercantis français
La bouteille de bière	0,50	.....	1,00
Le paquet de biscuits	0,10	.....	1,00
La bougie	0,05	.....	0,25
Fromage	les 450 gr. 1,45	les 500 gr.	2,25 à 2,50
La tablette de chocolat	0,10	.....	0,25
Brosse à chaussures	0,75	.....	1,75
Gants de laine	2,00	.....	3,50
La paire de lacets en cuir	0,15	.....	0,25
La boîte de sardines	0,30	.....	0,80 à 1,25
Le morceau de savon	0,30	.....	1,00
Sucre	les 450 gr. 0,50	les 500 gr.	1,00

Je pourrais continuer cette nomenclature pendant des pages ! Elle est vraiment attristante, et elle le serait encore bien plus si on pouvait, à côté des prix, comparer les qualités ! Nous avons appris récemment, l'*OEuvre* en a donné les preuves, qu'il existait des fabriques de denrées de qualité inférieure à l'usage spécial des soldats !

N'arrêtera-t-on pas, un jour, par des mesures énergiques et générales, cet abominable trafic ?

Mortimer-Mégret

Réponses

L. R. 18. — 1° La pension est due quelle que soit la situation de fortune de la veuve. 2° Elle est uniformément de 563 fr. Il n'y a donc pas à se pourvoir. En tous cas, le délai est de deux mois à dater de la notification. Requête au Conseil d'Etat.

V. M. 322. — Le décret ne vise que les congés pour le 31 mars au plus tard. Si un nouveau décret n'intervient pas, votre congé est valable.

Allocation 22 bis. — Même vous hébergeant, votre femme a droit à l'allocation. Dites-le au percepteur.

Un mécontent. — Question fort délicate. Comment voulez-vous la résoudre ? En augmentant le nombre des victimes de la guerre ?

A. et M. 13. — L'ouvrier affecté n'est pas « présent sous les drapeaux » et n'a pas droit au moratorium, à moins qu'il n'ait ce droit par le taux de son loyer.

P. L., Vincennes. — Non. Situation définitive.

J. L. 54. — Oui. D'après le nouveau règlement, vous devez être classé auxiliaire.

H. L. — Le ministre vient de déclarer que des permissions ne pouvaient pas être accordées pour le Canada. Faites toujours une demande, peut-être sera-t-elle admise.

E. N. 360. *Paris.* — Régulièrement, on doit être convoqué au bureau de recrutement de son domicile.

FEUILLETON DE L' « ŒUVRE »
du samedi 25 mars 1916

18

Les Mystères de Corneville

ou

L'ESPION MALGRÉ LUI

Roman inédit

PAR

JEAN DRAULT

PREMIÈRE PARTIE

LES SECRETS
DU DEUXIEME BUREAU

II

RADINGOIS ET BERLINGOT

— Fallait pas attendre pour ça ! émit gracieusement la concierge. Le tabac ne me gêne pas. Mon mari fume comme un Suisse.

— Alors puisez ! dit l'agent, en passant sa blague au concierge.

Celui-ci, sortant de sa poche une pipe de merisier, la bourra sans ménagement. Il sollicita de sa conjointe :

— Si tu nous donnais de ton cassis !

A ce moment, un homme coiffé d'un canotier, vêtu d'un complet clair, bien coupé, très frais, ganté de blanc, jeune, leste, rapide, malgré ses cheveux et sa barbe grisonnants, passa devant la porte de la loge en faisant craquer ses bottines. Cet homme ne cherchait certainement pas à passer inaperçu. Ses talons sonnaient avec ostentation sur le pavé du vestibule. On entendit qu'il montait l'escalier quatre à quatre.

— Chut ! ordonna Radingois dès qu'il l'aperçut.

Toute la famille du facteur demeura comme figée. Au bout d'un instant, la concierge murmura :

—Ce n'est pas lui ! Le Boche est tout rasé.

— Est-ce la taille du Boche ?

— Le Boche serait plutôt un peu plus petit.

— Il a pu se mettre des talons hauts. Quant à la barbe et aux moustaches, c'est des postiches ! Les cheveux, ça se teint ! Le nez, ça se rallonge ; ça se modèle, avec de la cire. Ah ! vous ne savez pas tous leurs trucs ! Certainement, nous autres, nous savons y faire !... J'avais un mien ami, un certain Berlingot, qui faisait ce qu'il voulait de sa figure. Mais eux sont plus interchangeables !... C'est une race qui est faite comme qui dirait en caoutchouc gélatineux. Ils en arrivent à se diminuer la cubique du ventre de cinquante pour cent... Ça doit être avant manger, comme de juste !... Car c'est effrayant, ce qu'ils cachent, du moment qu'ils sont à table, et leur cuisine est incompressible !

— S'il ne va pas chez Mlle Hélène, dit le concierge, c'est que ce ne serait pas lui !

— Je vais voir où qu'il va ! fit la concierge.

D'un geste impérieux, Radingois la fit retomber assise sur sa chaise.

— Pas vous !... un de vos gosses !... L'autre se méfiera moins !

— Robert ! au trot ! Va voir à quel étage le monsieur a sonné, ordonna le concierge.

L'aîné des moutards s'élança, fier d'une aussi importante mission. Il revint, deux minutes après, disant :

— Il a sonné au quatrième à droite. C'est mamzelle Hélène en personne qui a ouvert.

— T'es sûr ?

— A preuve que j'ai reconnu sa voix.

— Qu'est-ce qu'elle a dit ? demanda Radingois.

— Elle a dit comme ça : « Vous ! Vous !... Entrez vite ! »

— C'est l'homme du mardi ! conclut Radingois. Elle a dû être étonnée, car le Boche lui a écrit, mais la lettre a été interceptée ! C'est bien l'homme du mardi ! C'est Burgenstaub ! Je vous dirai que, si vous me voyez ici un mardi, c'est que je savais avoir des chances de le rencontrer... Berlingot l'attendait à la frontière suisse, mais il lui a glissé entre les mains.

Présomptueusement, il ajouta :

— J'avais un peu prévu tout cela.

Emue, la concierge demanda :

— Qu'est-ce que vous allez faire ?

— L'arrêter quand il descendra.

— Ici ?

— Dans la rue !

— Dans la rue ? Ah ! bon ! Pas dans la maison.

— Naturellement.

— S'il résiste, j' vous f...rai un bon coup de main, promit le concierge. Ah ! le saligaud ! Ça me ferait plaisir d'en démolir un avant d'aller démolir les autres !

— Vous partez ?

— Dans cinq jours. C'est sur mon livret. Un coup de cassis ?

— C'est pas de refus !

— C'est ma femme qui le fait !

— On voit bien que c'est pas du jus de bistro !

Les deux hommes trinquèrent derechef. La concierge reprit :

— Tout de même ! c'est drôle que mamzelle Hélène reçoive un Boche. Quel genre de relations ça peut-il être ?

— Tu vas pas recommencer ! fit son mari. On s'en doute !

Allumé par les rasades, il affecta de s'esclaffer.

— C'est pas ce que je voulais dire ! répliqua la concierge. Elle joue gros jeu. Si son oncle de Saint-Quentin arrivait à savoir ça.

— Elle a un oncle ? questionna Radingois.

— Un oncle à la mie de pain ! riposta le concierge. C'est lui qui a mis des fonds dans le magasin de modes... qu'on dit. Il vient du samedi au lundi.

— Ah ! il est hebdomadaire aussi ? s'écria l'agent.

— Aussi ! Mais lui, il a le pépin !

— Ce qui indiquerait que l'autre ne l'a pas ! fit le concierge.

— Non !... Il a dû avancer des fonds de son côté pour le magasin. Il vient comme une échéance !

— Je dis comme toi ! ajouta la concierge, en s'adressant à son mari. Seulement moi, je le fais sans charrier une locataire avec qui qu'on n'a jamais eu que de bons rapports, qui donne de bonnes étrennes, et qui est mignonne avec les enfants.

— Je n'ai pas charrié !

— Tu as charrié !... D'abord, c'est pas les hommes qui devraient jamais se permettre d'attaquer la vertu des femmes ! N'y a pas plus dévergondé qu'un homme !

— Me semble que j'en prends un peu pour mon grade, fit observer Radingois. C'est vrai qu'on a été trop loin. Mais remarquez bien, mame la concierge, que dès le début que je m'ai présenté chez vous, j'ai bien stipulé que je ne venais pas pour votre locataire qui est insoupçonnable, tout au moins jusqu'à preuve du contraire. Il y a un petit nombre de femmes, pour l'instant, dans Paris, qui doivent être assez vesquées d'avoir été gentilles avec des Boches. Leur excuse, c'est qu'on s'était habitué à considérer ces têtes de lard comme des Parisiens de notre espèce... On a tous, chacun dans sa partie, à se reprocher quelque chose, allez !... Seulement, tout de même, votre locataire aurait pas dû le recevoir ce soir, en pleine guerre !

— Qui qui vous dit, plaida la concierge qu'elle en est satisfaite et qu'elle n'est pas en train de le supplier de calter et de ne plus reficher les pieds chez elle ?

Dix heures sonnèrent. Le concierge fit cette réflexion :

— L'olibrius reste plus longtemps que les autres fois.

— Est-ce qu'il coucherait ? murmura Radingois. Ce serait ennuyeux pour votre locataire. Donner asile à un Boche qui vient de rentrer par la frontière suisse, camouflé !... Grave ! très grave ! C'est toujours chez des femmes qu'ils ont connues, qu'ils viennent se cacher.

(La suite à demain.)

DERNIÈRES NOUVELLES

Les Manœuvres boches

La patience des neutres est évidemment immense et presque surhumaine. Mais il n'est tout de même pas certain qu'ils continuent longtemps encore à encaisser les affronts boches.

Déjà les Etats-Unis manifestaient quelque énervement devant l'aveugle férocité des sous-marins allemands, et voici qu'aujourd'hui le coup du chef de bande mexicain Villa apparaît comme le résultat d'une combinaison machiavélique échafaudée par la diplomatie germanique pour jeter le président Wilson dans une aventure sanglante et pour détourner les munitions américaines du chemin de la vieille Angleterre...

En Hollande, les agissements teutons ne provoquent pas une moindre indignation. Le torpillage du Tubantia *semble avoir ouvert les yeux de tous ceux qui s'obstinaient à faire du mot neutralité un synonyme de lâcheté ou d'indifférence, et la plus grande partie de la presse néerlandaise s'exprime, à ce sujet, sur un ton dont la vivacité inattendue surprend un peu, après vingt mois de résignation et de silence.*

Cette affaire du Tubantia *offre d'ailleurs un admirable champ d'étude à qui veut saisir le secret de la manière boche.*

Tout d'abord, signalons la providentielle présence, à bord du navire coulé, d'un « diplomate américain » qui crut devoir spontanément informer le monde que la catastrophe n'était pas due à un sous-marin, mais à une mine, anglaise s'entend. Un diplomate américain, ce n'est pas une autorité négligeable, et l'on était tenté de s'incliner très bas devant son témoignage, lorsque l'enquête du gouvernement hollandais nous apprit qu'il s'agissait d'un M. Schilling, consul du Guatemala à Stuttgart, et... sujet allemand ! Ce brave homme affirme que le Tubantia *était éclairé à giorno quand « l'accident » est arrivé et qu'un* sous-marin n'aurait pu se tromper *sur la qualité de son pavillon. Remercions M. Schilling de son attestation : elle rendra le crime allemand plus méprisable dès qu'auront été réunies les preuves du torpillage.*

Mais nous possédons une autre pièce à conviction de la roublardise germanique. Le capitaine du Tubantia *assure avoir envoyé un télégramme sans fil pour annoncer que son navire venait d'être « torpillé ». Or, le premier message reçu par le bureau de Flessingue indiquait que le steamer avait « coulé sur une mine ». C'est donc le commandant du sous-marin qui prit la peine, son coup fait et pour en fuir la responsabilité, de falsifier lui-même la vérité !*

Tout cela finira bien, un jour ou l'autre, par vaincre l'indolence des neutres. Et ils se montreront d'autant plus violents dans leur désir de représailles qu'ils auront été humbles dans leur inertie pacifique.

C. O.

Forteresses financières allemandes
EN ITALIE

Rome, 24 mars. — L'officieux *Giornale d'Italia* expose le danger que fait courir au pays l'organisation actuelle du puissant institut financier allemand de Milan, la *Banque Commerciale.*

Dès le début de la crise européenne, l'attention de l'opinion publique italienne avait été attirée sur le danger que constituait, pour le commerce et l'industrie de l'Italie, ce puissant institut financier.

Fondée, bien entendu, sous le ministère Crispi, elle devint rapidement un instrument de conquête pour l'industrie allemande. La direction générale ainsi que celle des succursales étaient entre les mains d'agents allemands ; l'Allemagne avait ainsi le contrôle de tout le mouvement commercial et industriel en Italie ; la banque s'appliquait à favoriser les industriels allemands et à faire végéter les industries italiennes.

Le *Giornale d'Italia* demande aux hommes politiques italiens du conseil d'administration de mettre fin à ce régime dont l'existence émeut l'Italie et inspire la défiance aux nations alliées.

Ce que les Allemands font croire aux Bulgares

De Sofia par Bucarest à l'Agence des Balkans (transmission retardée) :

« Le peuple bulgare réclamant la démobilisation, maintenant que la campagne de Serbie est terminée, les officiers allemands, surtout ceux qui commandent la police, inventent force mystifications pour exalter le sentiment national.

« Ainsi, le 10, à Philippopoli, les Allemands ont fêté avec magnificence la prise de Verdun et la poursuite des Français vers Paris. A cette occasion, les magasins fermèrent, les établissements publics pavoisèrent l'armée défila devant les officiers allemands et, le soir, de grandes processions aux flambeaux eurent lieu.

« Des fêtes analogues ont été organisées dans toutes les autres villes où se trouvent les Allemands. »

Communiqué belge

L'artillerie a été assez active de part et d'autre, surtout dans le secteur de Dixmude. Lutte à coups de bombes dans la région de la Maison du Passeur.

L'EMPRUNT ALLEMAND
Le résultat est pressenti médiocre

Genève, 24 mars. — Bien que les résultats officiels sur l'emprunt ne soient pas connus, il suffit s'examiner les listes de souscriptions publiées par les journaux allemands pour se rendre compte qu'un recul se produit. Ainsi, la ville de Mayence souscrit cette fois 27 millions au lieu de 38 la dernière fois ; Carlsruhe a souscrit 88 millions au lieu de 100 ; les environs de Mannheim, 173 millions au lieu de 181 ; Heidelberg, 23 millions au lieu de 28 ; Solingen, 12 millions au lieu de 15 ; Elberfeld, 45 millions au lieu de 58, etc.

A Francfort, patrie des millionnaires, tout est en baisse. La Mitteldeutsche Kredit Bank n'apporte plus que 95 millions contre 114 ; la Frankfurter Bank, 33 contre 35 ; la Deutsche Vereins Bank, 19 millions contre 24.

De même à Cologne, la Banque de l'Empire 200 millions au lieu de 260.

Mais la diminution la plus importante et la plus significative est certainement la souscription de la Caisse d'Epargne de Dortmund, grand centre industriel : 20 millions au lieu de 41.

La *Gazette de Francfort* paraît pressentir l'insuccès, car elle accuse les gros capitalistes qui, dit-elle, « n'ont pas participé à l'emprunt dans la mesure de leurs forces et autant que l'aurait exigé la gravité des temps ». Et elle ajoute :

« Tous les hommes compétents ont admis qu'il ne pourrait être question d'obtenir les sommes fabuleuses du troisième emprunt. On ne peut nous demander de battre chaque fois le dernier record, même quand c'est nous qui l'avons établi. Ce qu'on était en droit d'attendre, c'est que le quatrième emprunt nous fournisse de nombreux milliards pour porter de nouveaux coups et nous donne pendant une nouvelle suite de mois une assise financière solide pour la continuation d enos opérations militaires. »

Les méfaits du « Moewe »
L'équipage du « Maroni » serait sain et sauf

Bordeaux, 24 mars. — La *Petite Gironde* apprend que l'équipage du vapeur *Maroni*, coulé dans l'Atlantique par le *Mœwe*, serait sain et sauf et prisonnier en Allemagne.

Toutefois, malgré l'autorité de la personne qui lui communique ce renseignement, la *Petite Gironde* ne peut le publier que sous réserves.

Peu importe le navire, mais le champagne !

Genève, 24 mars. — Le comte Dohna, commandant du *Mœwe*, interviewé par le *Lokal Anzeiger*, a fait le récit des « exploits » accomplis par ce corsaire. Les premiers navires coulés le furent au large de Madère. Quand le vapeur *Appam* fut signalé, un coup de semonce fut tiré ; le navire stoppa ; un équipage de prise monta à bord. Le *Mœwe* s'empara des barres d'or que transportait l'*Appam* et les a ramenées en Allemagne.

Deux jours plus tard fut coulé un navire inconnu et, cyniquement, le comte Dohna ajoute : « Peu importe le nom du navire ; ce qui est lamentable, c'est d'avor été obligé de couler un vapeur qui avait à bord mille bouteilles de pommery, alors que nous n'avions plus de boissons. »

Les Polonais de Prusse
apprécient la loyauté prussienne

Genève, 24 mars. — D'après les dernières nouvelles reçues au sujet de la séance du 21 mars à la Diète prussienne, le parti polonais a refusé de voter le budget.

Le député Niegolewski a déposé, au nom du parti, une déclaration où sont exposés les motifs de cette abstention.

Le parti, y est-il dit, ne saurait voter un budget où sont inscrites des propositions dirigées contre la nationalité polonaise. Malgré l'union sacrée, le gouvernement n'a consenti à en supprimer aucune, pas même celle portant création de fonds destinés à la propagande allemande dans des territoires essentiellement polonais.

Cette conduite du gouvernement royal prussien est interprétée par les Polonais comme une atteinte à leurs droits nationaux et comme une offense à leurs sentiments.

Communiqué anglais

Front britannique occidental

Londres, 24 mars, 21 heures. — L'ennemi a fait exploser des mines, la nuit dernière et aujourd'hui près de Guinchy et Julie, au nord du canal de La Bassée, sans causer de dommages.

Nous avons bombardé des tranchées ennemies au sud du canal de Commines.

Communiqué italien

Rome, 24 mars. — Des colonnes ennemies en mouvement dans la zone du haut Astico, à la tête de Valdassa et sur les monts à l'est de la vallée de Forsina ont été battues hier par notre artillerie. Celle-ci a canonné aussi un train chargé de matériel en gare de Caldonazzo.

Dans la vallée du Cordevole, pendant qu'une forte tourmente sévissait, nos troupes ont étendu jusqu'au Rio Pestot la possession d'un contrefort au nord-est de Sasso di Mozzodi et ont occupé aussi les localités de Vallaz et de Ruaz dans le fond de la vallée.

En Carnie, dans la nuit du 23 mars, un détachement ennemi, vêtu de tuniques blanches, a attaqué nos positions sur la gauche du Rio di Lanza (Haut Chiarzo) ; il a été promptement repoussé. Sur le front de l'Isonzo, le duel d'artillerie a continué hier avec de longs répits imposés par le brouillard et une pluie torrentielle.

Notre artillerie a bombardé la gare de Santa Lucia, Tolmino et le village de Modreja, où on signalait des mouvements de troupes.

En avant les zeppelins et pas de sentimentalité !

Berne, 24 mars. — La *Gazette de Cologne* (officieuse) publie un article en faveur de la guerre aérienne.

« Depuis quelque temps, dit-elle, il se produit dans le public allemand un mouvement d'opinion dont la pensée inspiratrice est qu'il faudrait donner à la guerre aérienne plus d'intensité.

« La guerre aérienne ne prête ni aux objections ni aux difficultés dont on parle à propos de la guerre sous-marine, car elle ne lèse que les Etats ennemis et non pas les neutres.

« Les hommes du métier (c'est-à-dire les militaires) affirment que, jusqu'ici, nos dirigeables n'ont pas fourni tout l'effet qu'ils devaient fournir : or, on dit que *certaines considérations* empêchent les commandants de nos zeppelins de faire un plein usage de leur arme. Nous refusons de le croire, car il serait insensé que des considérations de sentimentalité fassent oublier à notre haut commandement le principe de Clauserwitz, à savoir que la force doit être employée jusqu'à ses plus extrêmes limites.

« Il faut, chez nos dirigeants, une puissante décision que rien n'égare. »

L'éclairage des villes va être réduit

La réduction de l'éclairage des villes, motivée par la nécessité de réserver les approvisionnements de charbon aux usines de la défense nationale, avait déjà, au mois de juillet de l'année dernière, fait l'objet d'instructions de la part du ministre de l'intérieur aux préfets et aux municipalités.

D'accord avec son collègue des Travaux publics, M. Malvy vient de renouveler ces instructions en signalant que la commission de répartition des combustibles qui siège au ministère des travaux publics a émis le vœu que la réduction de l'éclairage dans les agglomérations urbaines soit prescrite dans une mesure encore plus large, afin de rendre disponible une plus grande quantité de charbon pour les besoins de la défense nationale.

L'affaire Kuentzmann

Le capitaine Rivière, rapporteur près le troisième conseil de guerre, qui instruit l'affaire de Kuentzmann, cet escroc de haut vol, président de la Société des Alsaciens-Lorrains, vient de terminer la rédaction de son volumineux rapport.

Kuentzmann aura à répondre devant les juges du troisième conseil de guerre des six chefs d'accusation suivants : infraction à la loi sur les associations, escroqueries, abus de confiance, faux certificats, provocation à la désobéissance et petit espionnage.

Ces deux derniers chefs d'accusation ont été retenus hier seulement par le capitaine rapporteur.

En effet, le capitaine Rivière a reçu de très nombreuses lettres-circulaires autographiées, écrites, d'une forme et d'un modèle uniformes, que Kuentzmann envoyait aux familles des Alsaciens-Lorrains que le président de la Société avait fait engager. On sait que les Alsaciens-Lorrains contractent des engagements sous des noms de guerre, afin d'éviter, au cas où ils seraient faits prisonniers, d'être fusillés par les Allemands. On voit donc combien la lettre qu'envoyait Kuentzmann pouvait être lourde de conséquences pour le malheureux engagé et pour sa famille restée sous la domination allemande.

Dans cette lettre, il demandait à l'engagé, par l'intermédiaire des siens, de lui faire connaître le numéro de son régiment, où se trouvait ce régiment sur le front, ce qu'il avait vu, ce qu'il avait entendu, ce qu'il avait subi. Il terminait par cette phrase : « Racontez-moi tout, le bon comme le mauvais. »

Kuentzmann, pour sa défense, a déclaré qu'il voulait faire un livre d'or des héros alsaciens-lorrains, relatant leur contribution à la délivrance de la patrie.

Quoi qu'il en soit, ces renseignements demandés étant absolument interdits à nos soldats par mesure de sécurité nationale, Kuentzmann a été impliqué, en vertu de la loi de 1894, de provocation à la désobéissance.

L'autre chef d'accusation, retenu en vertu de la loi de 1886, accuse Kuentzmann d'avoir pratiqué le délit désigné sous le nom de petit espionnage. Il est basé sur ce fait que l'inculpé, qui a a fait engager dans nos régiments français de nombreux étrangers, Luxembourgeois et même Allemands, en leur fournissant de faux certificats d'origine, est resté en relations avec eux et leur a posé les mêmes questions qu'aux Alsaciens-Lorrains authentiques.

Me Alexandre Zévaës a été commis d'office par le bâtonnier pour défendre Kuentzmann, dont le procès viendra vers la fin du mois prochain.

Mme Kuentzmann demeure inculpée d'escroqueries et d'abus de confiance.

On nous écrit :

Les créanciers de l'Etat

Le 11 décembre dernier, j'ai souscrit à l'emprunt de la victoire pour 185 francs de rente, libérés immédiatement, partie par du 3 0/0, le solde en espèces, tous mes fonds disponibles.

J'espérais entrer en possession de mes titres au plus tard pour le 15 février dernier, date d'échéance du premier coupon. J'avais même pris l'engagement de remettre lesdits titres en nantissement d'un marché pour lequel je me portais adjudicataire. Or c'est sans aucun succès que je réclame mes titres à la Société Générale, par l'intermédiaire de qui j'ai fait mon achat. On m'y répond que le Trésor ne les livre pas. De ce fait, j'ai dû renoncer à mon marché, mais je trouve étrange qu'après avoir fait appel à notre patriotisme, l'Etat traite ses créanciers avec une pareille désinvolture.

Contre la bistrocratie

Votre campagne contre la bistrocratie ne sera jamais poussée trop à fond. Tous les Français clairvoyants la suivent et l'approuvent. Je commande, depuis octobre 1914, un régiment territorial sur le front, et je me trouvais, à la fin de décembre, dans une petite localité, à moitié incendiée par les Boches, où cantonnent 11.000 hommes de toutes armes. Eh bien, pas un accident, pas une rixe, pas une dispute ! La raison ? L'absence du bistro.

Pendant cinq mois, mes trois bataillons, bivouaqués ou cantonnés dans des localités évacuées, n'avaient à consommer que le vin de l'administration ou de l'ordinaire, insuffisant pour les enivrer. Mais, au commencement de février, un de mes bataillons se rendit au repos dans un village où sévit le bistro. Il n'y était pas depuis une semaine que trois hommes désertaient à l'intérieur. Ils avaient « bu un coup de trop », avouaient-ils. La Bistrocratie, toute la République? Allons donc ! Ce serait au contraire l'honneur de la République d'en purger le pays. Continuez à vous y employer, tous nos vœux vous accompagnent.

La misère de nos rapatriés

Je faisais partie d'un des derniers convois de prisonniers civils rapatriés d'Allemagne après quinze à dix-huit mois de captivité. Nous avons été très bien reçus en Suisse. Mais dès que nous sommes arrivés dans le Midi de la France, nous avons constaté avec douleur, d'abord qu'on nous faisait luxueusement coucher sur la paille, ensuite qu'on refusait d'accepter l'argent étranger dont nous étions porteurs. Résultat : c'est tout juste si nous ne sommes pas morts de faim. Ne pourrait-on demander au gouvernement de se montrer plus bienveillant pour nous ? Il est vrai que nous ne sommes pas des ouvriers d'usine, mais aussi nous ne sommes pas aussi exigeants qu'eux.

Notez ceci :

Dimanche, à 2 heures, mairie du VIe, matinée consacrée à la musique française du dix-huitième siècle. Rameau, Couperin, Grétry, etc., avec accompagnement de clavecin, basse de viole, sous la direction de M. Julien Tiersot, bibliothécaire du Conservatoire, au profit du « Cercle du Soldat du VIe arrondissement ».

Prix du billet : 5 francs, chez Durand, éditeur, et à la mairie du VIe.

L'opinion publique française manifeste le plus vif intérêt à l'égard de l'Exposition documentaire et comparative pour la diffusion des produits français, organisée, de mai à juillet, au Jardin des Tuileries, par la « Société nationale de défense des intérêts français », 29, boulevard des Italiens, Paris.

Tout le monde comprend admirablement le but et la portée pratique de cette manifestation économique, prélude de la grande offensive commerciale française.

Déjà de nombreux commerçants et industriels français ont envoyé leur adhésion comme exposants et des associations professionnelles très importantes ont promis leur appui et leur concours le plus absolu aux organisateurs de cette manifestation.

Comité de secours aux prisonniers
de l'arrondissement d'Avesnes

Les réfugiés qui travaillent ainsi que les mobilisés dans les ateliers, de l'arrondissement d'Avesnes, sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche 26 courant, salle de la mairie de Saint-Denis, à seize heures précises.

Tous ceux qui peuvent s'imposer un léger sacrifice en faveur de nos malheureux prisonniers se feront un devoir d'assister à cette réunion.

Pour le Comité :
O. Sarot,
Publiciste à Maubeuge.

Le Foyer du Blessé

Aujourd'hui 25 mars, le Foyer du Blessé donne une grande matinée patriotique et artistique au Cirque de Paris, 18, avenue de la Motte-Picquet.

Les principales vedettes des théâtres et concerts de Paris ainsi que la troupe du Cirque prêteront leur concours à cette représentation.

Un grand nombre de blessés et de convalescents assisteront à cette matinée.

Toilette intime
GYRALDOSE
SUPPRIME PERTES et TOUS MALAISES
Communication à l'Académie de Médecine
Laborat. de l'URODONAL, 21bis, R. de Valenciennes, Paris.
Boîte fco 4 fr.; les 5: 17f50; Etranger 4f50; les 5 : 21 fr.

JEUNE HOMME 18 ans, très bonnes références, désirerait emploi dans bureaux de maison de commerce ou industrie. Ecrire A. Douérin, 24, rue de Longchamp.

COMPTABLE expérimenté, excellentes références, se charge mise à jour. Entretien de comptabilités à l'heure ou forfait. Andrieux, 2, r. des Rosiers, Paris.

FEMME de chambre, 28 ans, connaissant parfaitement service, cherche place stable, Paris ou Angleterre.

LES SPECTACLES

Hyménée. — Notre excellent confrère G. Davin de Champclos, rédacteur en chef des *Spectacles*, vient d'épouser Mlle Germaine Servet.

Vanni-Marcoux et Ida Rubinstein ; Salignac et Mérentié, Signoret et Delna, Antoine et Gémier, Sullivan et Halto, Gresse et Brozia, Albert Lambert père et fils, Georges Berr et Marie Leconte, Lara et Sergine, Moréno et Georges Wague. Des œuvres inédites d'Alfred Bruneau, Paul Vidal, Th. Dubois, Rip, Verhaeren et Mme de Noailles. La Garde Républicaine au complet. Les chœurs de l'Eglise russe. Trente harpes jouant à l'unisson. L'ensemble des instruments anciens de Casadesus. Et nous n'avons cité qu'une partie du Gala des Arts de dimanche prochain qui aura lieu en matinée, au Trocadéro, au profit de la caisse de secours de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole des Beaux-Arts.

Cet après-midi :

Comédie-Française. — 1 h. 30. — Phèdre ; Le Jeu de l'Amour et du Hasard.
Odéon. — 2 h. — Chatterton ; Les Grandes Demoiselles.
Cirque de Paris. — Au bénéfice des blessés militaires, la moitié de la salle sera réservée aux blessés militaires et aux convalescents.
Le Foyer du blessé a préparé, pour cette matinée, un programme tout différent de ceux qui sont donnés aux blessés depuis le début de la guerre.
Il a engagé toute la troupe du Cirque de Paris, qui paraîtra au complet à cette matinée ; et il a fait appel à de nombreuses vedettes de concert, parmi lesquelles Mmes Bertha Silvain, Kerlor, etc.; MM. Bérard, Denalair, Gosset, Ribet, René de Buxeuil, le chansonnier aveugle.
Prêteront également leur concours, MM. Fournets et Nuibo, Mme Dussane et M. André Polack, Mlle Leoussis, Mme Jane Rolly, MM. Cazalis, Gaston Dubosc, Jules Moy, etc.

Ce soir :

Comédie-Française. — 7 h. 45. — La Marche nuptiale.
Odéon. — 7 h. 45. — L'Arlésienne.
Opéra-Comique. — 7 h. 30. — Aphrodite.
Vaudeville. — 8 h. 30. — Cabiria.
Th. Sarah-Bernhardt. — La Tour de Nesle.
Gaité. — 8 h. 30. — Coralie et Cie.
Gymnase. — 8 h. 45. — La Layette.
Palais-Royal. — Le Poilu. — Hortense a dit j'm'en f...
Variétés. — 8 h. 30. — Le Dindon.
Porte-Saint-Martin. — 7 h. 45. — La Femme nue.
Th. Réjane. — 8 h. 15. — 1914-1937.
Theatre Antoine. — 8 h. 30. — Nono.
Athénée. — 8 h. 45. — Le Coq en Pâte.
Renaissance. — 8 h. 30. — Une Nuit de Noces.
Chatelet. — 7 h. 50. — Les Exploits d'une petite Française.
Nouvel-Ambigu. — 8 h. 30. — Ma Tante d'Honfleur
Apollo. — 8 h. 30. — La Cocarde de Mimi Pinson.
Trianon-Lyrique. — 8 h. 15. — Mam'zelle Nitouche
Folies-Bergere. — 8 h. 30. A la Parisienne !
Olympia. — 8 h. 30. — Spectacle varié.
Concert Mayol. — 8 h. 30. — Les Drames du Palais Borgia.
Alhambra. — 8 h. 30. — Attractions.
Cluny. — 8 h. 45. — Le Fils surnaturel.
Capucines. — 8 h. 15. — Paris aux Quinquets, revue
Dejazet. — 8 h. 30. — Les Fiancés de Rosalie.
Grand-Guignol. — 8 h. 30. — Le Cyclope ; la Maison dans la brume ; l'Homme qui fut aimé.
Scala. — 8 h. 30. — Hardi, les bleuets !
Cigale. — Relâche.
Eldorado. — 8 h 15. — La Crevette.
Ba-Ta-Clan. — 8 h. 30. — Le Voyage de Corbillon.
Européen. — 8 h. 30. — La Patate.
Gaite-Rochechouart. La Pie qui Chante, Th. des Deux-Masques, Casino de Paris et Nouveau-Cirque, à 8 h. 30. Attractions.
Omnia-Pathe. — Spectacle varié de 2 à 11 h.
Artistic-Cinema Pathe. — 8 h. 30. — Matinées jeudi, dimanche, 2 h. 30.

Le gérant : Antoine Kleyntiens.

Imprimerie Wellhoff et Roche
16-18, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

AU LOUVRE
PARIS — LUNDI 27 MARS — PARIS
VÊTEMENTS POUR ENFANTS
Journée des Lainages